

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature d'une charte pour un meilleur accès aux soins pour tous

Les jeunes généralistes s'engagent

Paris, 6 février 2018. Ce matin, le ministère des Solidarités et de la Santé a invité toutes les organisations syndicales représentatives des professionnels de santé à signer, à l'issue du premier « Comité National de Suivi - plan pour renforcer l'accès territorial aux soins », une « Charte relative à la mise en œuvre du plan de renforcement de l'accès territorial aux soins ». **ReAGJIR, le syndicat qui rassemble et représente les jeunes généralistes (remplaçants, jeunes installés et chefs de clinique), se réjouit de cette signature qui prouve la volonté de mobilisation commune des acteurs de santé français au service des patients.**

Quatre engagements majeurs pour l'émergence de solutions de lutte contre la désertification médicale

Parmi les priorités annoncées de la Stratégie Nationale de Santé, la garantie d'un égal accès à des soins de qualité sur l'ensemble du territoire et pour toute la population nécessite que tous les acteurs concernés s'impliquent au niveau national comme local, qu'ils soient professionnels de santé ou acteurs dans les territoires. Le 13 octobre, le Premier ministre et la ministre des Solidarités et de la Santé avaient annoncé un plan en 23 points et, à travers cette charte, ReAGJIR s'engage à tout mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. « *Nous sommes souvent interpellés par des patients ou des maires qui cherchent un médecin pour leur commune mais malheureusement un tel désir n'est pas réalisable à l'échelle du pays : il n'y a pas assez de généralistes en France et ce sont chaque année 1 000 d'entre eux qui partent à la retraite sans être remplacés. La baguette magique pour résoudre ce dilemme n'existe pas : il faudra donc envisager l'accès aux soins différemment pour les années à venir avec un regroupement de professionnels de santé travaillant main dans la main pour garantir un suivi efficace des patients et une permanence des soins.* », rappelle le Dr. Yannick Schmitt, Président de ReAGJIR. « *Loin d'être insensible, la jeune génération de généralistes s'engage dans ce sens pour délivrer des soins de qualité à tous les patients.* »

La charte signée ce matin définit 4 engagements concrets auxquels ReAGJIR adhère pleinement :

- Participer à la gouvernance nationale autour du plan de renforcement de l'accès territorial aux soins. Les jeunes y sont notamment attendus pour **proposer des mesures concernant l'organisation des soins de proximité, le maillage territorial de l'offre de soins, la promotion de la prévention et les relations entre la ville, l'hôpital et le secteur médico-social** ;
- Participer à la gouvernance régionale et territoriale de ce plan, en relation avec les Agences Régionales de Santé (ARS), les collectivités territoriales et l'Assurance Maladie, pour **faciliter l'émergence de projets territoriaux répondant aux besoins de santé de la population** ;
- Favoriser la diffusion nationale des bonnes pratiques et d'organisations pertinentes identifiées localement ;
- Faire remonter les éventuelles difficultés rencontrées localement devant faire l'objet d'un traitement national.

Quatre objectifs définis dans la charte

La charte définit dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan pour un meilleur accès aux soins quatre objectifs à atteindre :

- **Garantir un égal accès aux soins sur le territoire national avec une offre de soins de qualité.** Pour le patient, il s'agira de respecter ses choix et lui assurer continuité et coordination des soins en veillant aux critères qualité, sécurité et pertinence des prises en charge. Pour le professionnel de santé, il s'agira de respecter sa liberté d'installation et son indépendance.
- **Identifier les territoires prioritaires en matière de soins et mobiliser tous les acteurs** autour d'un projet médico-soignant et d'aménagement du territoire.
- **Participer aux plateformes régionales de ressources, et faire connaître et critiquer de manière constructive les guichets uniques d'information et d'orientation pour soutenir les projets de professionnels de santé visant un meilleur accès aux soins.** *« Réclamés par ReAGJIR depuis un moment, ces guichets devraient permettre aux professionnels de santé de disposer d'un seul point de contact pour répondre à leurs questions sur l'installation ou le mode d'exercice. Une fois mis en place, ces guichets seraient de véritables atouts à l'installation des jeunes médecins. »*, explique le Dr. Marie Brosset, Porte Parole de ReAGJIR.
- **Construire des réponses sur le long terme au chantier de ce plan de renforcement, grâce à une action menée de concert entre les acteurs de santé** (ARS, Assurance maladie, URPS, professionnels de santé, etc.).

Les **réponses apportées** se feront à travers le développement de l'exercice regroupé et coordonné, une meilleure coopération ville – établissements de santé – secteur médico-social, le renforcement d'une présence de professionnels de santé adaptée aux besoins des territoires (notamment au moyen de consultations avancées, d'exercices mixtes, de médecins adjoints, de protocoles de coopérations), le développement d'outils innovants (entre autres la télémédecine, le dossier médical partagé et la messagerie sécurisée de santé), celui des stages ambulatoires des étudiants et internes en médecine comme des autres professionnels de santé en formation, et enfin l'aide à l'émergence, l'identification, l'accompagnement et l'évaluation de projets innovants d'organisation des soins dans les territoires.

Au-delà des engagements, le temps est venu d'agir

« Nous nous réjouissons de ces déclarations d'intention qui vont dans le sens d'un meilleur accès aux soins pour tous. Il manque cependant une mesure importante pour les jeunes : l'amélioration de la protection sociale des jeunes médecins (indemnités journalières en cas de maladie ou maternité) qui est un des principaux déterminants à l'installation en médecine libérale. », précise le Dr. Schmitt. *« Or les réponses concrètes existent pour y parvenir et il ne manque que la volonté politique de les mettre en œuvre. C'est pourquoi nous demandons au Ministère de passer rapidement à l'action, au travers d'un plan concret d'accès aux soins pour tous. »*, conclut-il.

A propos de ReAGJIR – www.reagjir.com

ReAGJIR est le Regroupement Autonome des Généralistes Jeunes Installés et Remplaçants en France. Créé en janvier 2008, ce syndicat regroupe et représente les remplaçants en médecine générale, les médecins généralistes installés depuis moins de 5 ans et les jeunes universitaires de médecine générale (chefs de clinique, maîtres de stage des universités, enseignants de médecine générale). Fédération de syndicats régionaux, la structure accompagne et défend l'exercice du métier par ces trois types de professionnels et milite pour la construction d'un système de santé à l'image des jeunes généralistes : innovant, collaboratif, humain et solidaire. Régulièrement les Rencontres Nationales de ReAGJIR à Avignon sont l'occasion de rassembler en un même lieu tous les acteurs de santé pour un temps de réflexion, d'entraide (ateliers pratiques), de partage et de convivialité.

Contacts presse

Pauline SAINT-MARTIN | 06 83 00 57 40 - pauline.saintmartin.rp@gmail.com

Anne-Lise VILLET | 06 28 47 30 01 - annelise.villet.rp@gmail.com

Dr. Yannick SCHMITT | 06 81 66 46 93 - president@reagjir.com

Dr. Marie BROSSET | 06 88 67 68 67 - porteparole@reagjir.com